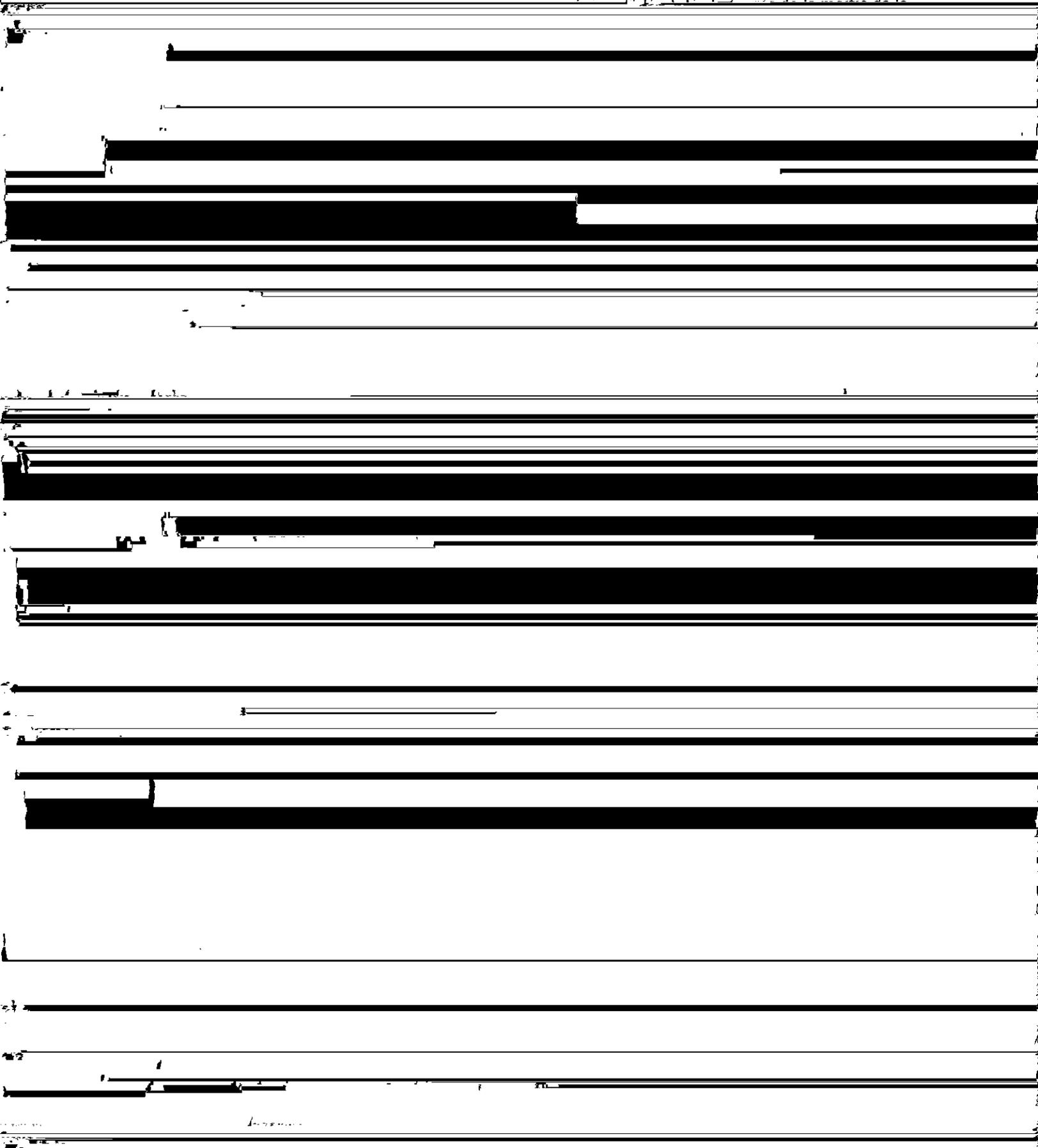


**Le Québec et l'intégration continentale:  
Les stratégies caractéristiques  
d'un acteur fédéré**

du monde – États-Unis, Russie, Allemagne – ou  
des puissances intermédiaires – Canada, Brésil,  
Australie, Inde – vivent et évoluent toutes sous





canadiennes sur la scène internationale. Enfin, étant donné sa pratique établie en matière de relations internationales et son historique d'établissement d'institutions qui reflètent la spécificité de sa composition sociale, il sera

effet davantage concentré ses efforts sur la scène intérieure plutôt que dans ses relations avec l'étranger. L'exception new-yorkaise était justifiée par l'attrait des marchés du nord-est des États-Unis en vue d'une relance de l'économie

compétence provinciale. Il n'est donc guère  
question de mécanismes de gestion fédérale

Cet énoncé d'intention n'a pas trouvé faveur  
auprès des acteurs fédéraux et la plupart des

intergouvernementales (Alberta et Nouveau-Brunswick) ou le commerce (Ontario et Colombie britannique). De plus, le ministère québécois publie des énoncés de politiques<sup>15</sup> qui sont à toutes fins pratiques des Livres blancs. Il possède des ramifications qui se traduisent en un

égard fort intéressante. Celui-ci présente le Québec comme ayant deux relations privilégiées : l'une, explicite, est composée de liens étroits de nature affective, culturelle et politique qu'il entretient avec la France; l'autre, tacite, est celle qu'il a avec ses voisins



réorientation des priorités quant à l'objet des relations internationales du Québec. Ainsi, les discours de la ministre Beaudoin portant sur

Turp y définit les relations internationales comme « une façon de prolonger son projet de société à l'extérieur et de se choisir des

gouvernement fédéral ne consulte pas. » Ce qui

des actions internationales des entités fédérées

Les propositions contenues dans le document d'orientation font partie d'un ensemble d'énoncés quant à « l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise » dans

incompatibles avec les grandes politiques canadiennes en matière d'Affaires étrangères, d'où le besoin de concilier l'activité fédérale [...] avec l'activité du Québec »<sup>51</sup>. Il est

surprenant que l'approche préconisée repose

relation. Dans le cadre de notre étude, ceci

surtout perçue du point de vue économique,  
mais aussi sous l'angle des droits sociaux et des

Canada conserve l'autorité nécessaire pour  
conduire une politique extérieure cohérente ».

tâche « de relever, parmi les traités internationaux auxquels le Canada désirerait adhérer, ceux qui mettent en cause les

discours d'assermentation, le premier ministre a déclaré : « Les sociétés comme le Québec, qui n'ont pas l'avantage du nombre, ont un devoir



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

citoyens pourraient faire valoir leurs points de vue face à l'accord étudié. Ici, la ministre fait explicitement référence à l'éventuel traité

rapport dont il a été question dans la partie précédente de cette analyse. L'ADQ n'a pas jugé bon se prononcer sur le projet de loi, sinon que





phénomènes de continentalisation et de

maintenu, ce qui diminue grandement toute

Il est fort intéressant de noter les

mondialisation sur l'objet des relations





**NOTES**

---

<sup>1</sup> Nelson MICHAUD, « Federalism and Foreign Policy: Comparative Answers to Globalization » dans Ann Griffiths,





---

<sup>56</sup> <http://www.lecercle.qc.ca/doc/extraits-debat-partie-1.mp3>

<sup>57</sup> [REDACTED]

<sup>58</sup> [REDACTED]

<sup>60</sup> [REDACTED]

---

<sup>91</sup> MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES, Québec@Monde, 28 août 2002,  
[http://www.mri.gouv.qc.ca/quebec\\_monde/mot\\_ministre.html](http://www.mri.gouv.qc.ca/quebec_monde/mot_ministre.html)

<sup>92</sup> *Michaud, 1-100, L'Édition Électronique, 2002, p. 111.*

122-73